



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION **N° 2014-26 du 13 février 2014**

OBJET : Maison de la Géologie et du Geoparc – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le 13 février 2014 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 février 2014 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 27 de la délibération n°2014-01 à 2014-09 et pour les délibérations n°2014-11 et n°2014-13,
26 pour la délibération n°2014-12 et de la délibération n°2014-14 à 2014-18,
25 pour la délibération n°2014-10 et de la délibération n°2014-19 à 2014-23,
24 de la délibération n°2014-24 à 2014-30.

Nombre de pouvoirs : 6 de la délibération n°2014-01 à 2014-14,
7 de la délibération n°2014-15 à 2014-30.

Votants : 33 de la délibération n°2014-01 à 2014-09, pour la délibération n°2014-11, n°2014-13 et de la délibération n°2014-15 à 2014-18,
32 pour les délibérations n°2014-12 et n°2014-14, de la délibération n°2014-19 à 2014-23,
31 pour la délibération n°2014-10 et de la délibération n°2014-24 à 2014-30.

Mme Estelle ARNAUD est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO (se retire pour les délibérations n°2014-10 et 2014-12), Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL (se retire pour la délibération n°2014-10), Mme Marie-Hélène PONSART (se retire pour la délibération n°2014-14), M. Eric PEYTHIEU, Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER (jusqu'à la délibération n°2014-14), Mme Karine ESCALLIER, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Henry Pierre ROUX, BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, Mme Catherine CHAUVIN (jusqu'à la délibération n°2014-18), M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Brigitte BOREL, M. Sébastien FINE (jusqu'à la délibération n°2014-23).

Avaient donné pouvoir : Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL
M. Olivier FONS à M. Gérard FROMM
Mme Nicole MATHONNET à M. Alain FARDELLA
M. Jean-Louis FAURE à M. Philippe MICHELON
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Pierre LEROY
M. Philippe SEZANNE à Mme Karine ESCALLIER
M. Yvon AIGUIER à Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2014-15)

Etaient excusés : M. Thierry DUCURTIL, M. Pierre BOUVIER.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de tourisme scientifique et notamment de création et de gestion de la maison de la géologie,

Vu la délibération n°2013-016 du 12 février 2013 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de la Géologie et du Geoparc au groupement représenté par le cabinet d'architecture R+4 pour un montant global de 319 000 € HT, sur la base d'un coût d'objectif de 2 300 000 € ht,

Vu le cahier des charges administratives particulières (CCAP) du marché,

Considérant l'augmentation du coût d'objectif au stade APD, pour des raisons externes à la maîtrise d'œuvre, portant celui-ci à 2 430 000 € ht,

Vu l'avis favorable de la commission DEAT en date du 27 janvier 2014,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 27 janvier 2014,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de la Géologie et du Géoparc annexé à la présente pour les montants suivant :

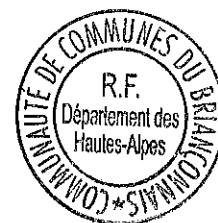
- Montants initiaux HT
 - Mission de base : 253 000 € HT
 - Scénographie : 30 000 € HT
 - Signalétique : 30 000 € HT
 - Assistance au choix du mobilier : 6 000 € HTsoit un total de 319 000 € HT
- Montant avenant (sur la mission de base) : 14 300 € HT (+ 4,48 %)
- Montants après avenant :
 - Mission de base : 267 300 € HT
 - Scénographie : 30 000 € HT
 - Signalétique : 30 000 € HT
 - Assistance au choix du mobilier : 6 000 € HTSoit un total de 333 300 € HT

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 19 FEV. 2014